

**République Française**  
**Département de Haute-Saône**  
**Commune de BARD-LES-PESMES**

BARD-LES-PESMES, le 27 mai 2025

Objet : Adhésion de la commune de BARD les PESMES

Monsieur le Président de la République

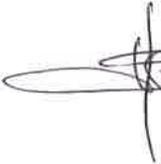
Notre commune, BARD lès PESMES, est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde.

Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement.

Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Républiques, nos salutations distinguées.

Mr Christophe HENRIET  
Maire de BARD-LES-PESMES

## APPEL DES VILLES



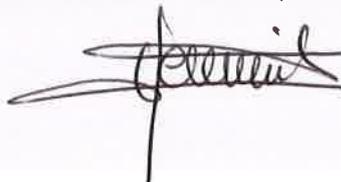
Les armes nucléaires représentent une menace inacceptable pour les populations à travers le monde. C'est pour cette raison que le 7 juillet 2017 aux Nations unies, 122 États ont voté l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Tous les gouvernements sont à présent invités à signer et à ratifier cet accord mondial crucial qui interdit l'utilisation, la production, le stockage, la menace d'emploi des armes nucléaires et

ouvre la voie à leur élimination totale. Le 24 octobre 2020, le seuil nécessaire des 50 ratifications minimum a été atteint assurant (« 90 jours après », article 15) son entrée en vigueur le 22 janvier 2021. Depuis cette date, les armes nucléaires sont illégales au regard du droit international humanitaire. En souscrivant à cet Appel promu par ICAN, les villes et communes peuvent faire entendre leur voix pour aider à créer un mouvement de soutien pour cette nouvelle norme du droit international.

*« Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer. »*

Le 17/09/2024... Adhésion de la ville de BARD LES PÊS MÈS

Signature du Maire



**Pour adhérer à l'Appel** : Renvoyez nous par courrier (e-mail [coordination@icanfrance.org](mailto:coordination@icanfrance.org) ou postal ICAN France, 187 Montée de Choulans, 69005 Lyon, France) cet Appel signé par le/la Maire ou une autorité administrative de la ville.

Département de la Haute-Saône

Commune de BARD LES PESMES

Séance du Conseil Municipal 17 septembre 2024

Délib 0025-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de BARD-LES-PESMES, régulièrement convoqué, s'est réuni publiquement, en séance ordinaire dans la salle polyvalente, sous la présidence de Mr HENRIET Christophe maire de la commune.

**Etaient présents** : HENRIET Christophe, TISSOT Vincent, ROUGET Marcel, SCHMITT Luc, HENRIET Lucie, JOANNES Pascal

**Absents excusés** : HENRIET Amélie donne pouvoir à HENRIET Christophe  
ROUGET Jonathan donne pouvoir à ROUGET Marcel  
JACQUOT Serge

**Absente non excusée** : GERARD Alexandra

**Secrétaire de séance** : HENRIET Lucie

**Séance ouverte à** : 20h00

Date de convocation : 10/09/2024

Date d'affichage : 07/10/2024

**Délib 0025-2024 du 17 septembre 2024 : Mairies pour la paix et plantation  
Ginkgo Biloba**

A la majorité des présents et représentés, le conseil Municipal autorise le maire à monter le dossier pour inscrire la commune à l'association MAIRES POUR LA PAIX FRANCE (AFCD RP) et de planter un Ginkgo Biloba sur l'aire de jeux vers la salle polyvalente.

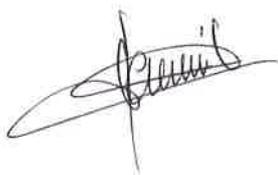
**Pour : 6**

**Abstention : 1**

**Contre : 1**

Pour extrait conforme au registre  
Mr HENRIET Christophe, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture et publication le



L'élue secrétaire de séance  
Mme HENRIET Lucie

